

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE
ANGOLEME
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
FEBRIER 2019 DOCUMENT PROVISOIRE

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ELIABETH BLANC DANIEL DUICH ARCHITECTES D'P.G. URBANISME ENIC ARCHITECTE DU PATRIMOINE
 JEAN-MARIE CURVALE PASCASTE D'U.C. - NOUVEAU TERRITOIRE CONSULTANT SOCIO-ECONOMIQUE

I. Immeubles soumis à la législation relative aux monuments historiques et aux sites

1.1. Immeuble bâti MH
 Monument historique protégé en totalité

Protection(s) partielle(s) d'un bâtiment (facades et/ou toiture, élément d'architecture et/ou de décor mineur et/ou extérieur...), ou d'une construction (édifice, mur de soutènement, vestige archéologique...)

1.2. Espace libre MH
 Espace libre à dominante minérale, protégé au titre des monuments historiques
 Espace libre à dominante végétale, protégé au titre des monuments historiques

1.3. Site classé
 Espace libre classé au titre des sites

II. Immeubles bâtis réglementés au titre du P.S.M.V.

II.1. Immeuble ou partie d'immeuble à conserver au titre de son intérêt patrimonial

Type A - Construction dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales
 Type B - Construction dont le réaménagement, pouvant comporter des interventions sur la structure et/ou sur la répartition des volumes existants, est autorisé sous conditions

★ Elément protégé au titre de son intérêt patrimonial (élément d'architecture ou de décor, statue, fontaine...)

II.2. Ensembles historiquement composés
 Ensemble d'immeubles bâtis et non bâtis historiquement composés, à préserver, à mettre en valeur et/ou à restaurer

Composition architecturale et/ou ordonnancement à préserver ou à restaurer
 Immeuble ou partie d'immeuble non protégé au titre de son intérêt patrimonial
 Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, aménagé ou détruit

III. Espaces libres et plantations réglementés au titre du P.S.M.V.

III.1. Espace protégé pour son intérêt patrimonial à conserver ou à restituer

Espace à dominante minérale
 Espace à dominante végétale

III.2. Espace protégé pour la qualité du paysage urbain et du cadre de vie à conserver, restituer ou créer

Espace à dominante minérale
 Espace à dominante végétale
 Terrasse sur dalle à conserver ou à créer
 Terrasse à dominante minérale
 Terrasse à dominante végétale

III.3. Terrasse sur dalle à conserver ou à créer

Espace à dominante minérale
 Espace à dominante végétale
 Terrasse sur dalle à conserver ou à créer
 Terrasse à dominante minérale
 Terrasse à dominante végétale

III.4. Dispositions particulières des espaces libres
 Espace à maintenir non bâti
 Espace à requalifier et/ou à aménager
 Liaison piétonne à conserver ou à créer

III.5. Plantations
 Composition ou ordonnancement végétal à préserver, à renforcer, à compléter ou à créer
 Autre remarquable à préserver



0 50m